

INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende
forfaitaire de 68 € ou à des poursuites judiciaires
Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :

0 825 309 310 (0,15 € /min Tabac Info Service)

Décret n°2006 - 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application
de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

Offert par CHET Distribution
Cabines modulaires pour fumeurs SYCLOP®

Tel : 04 91 79 07 42 - www.syclop.fr